

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 13 juin 2017, à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DS)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>La Baume :</u>	POLLIEN Frédéric (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

GAYDON Christelle (DT Essert-Romand), MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand) et LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

COFFY Serge (DT La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme), WILT Cédric (instructeur ADS) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mai 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 16 mai 2017 :

- 17 mai 2017 : Comité Leader à Marin
- 17 mai 2017 : Comité syndical du SIAC
- 18 mai 2017 : AtoutSaison (*Jacqueline GARIN*)
- 23 mai 2017 : Président CCI aux Gets (*Jacqueline GARIN et Christophe MUTILLOD*)
- 1^{er} juin 2017 : Formation Gérontologie à Margencel (*Jacqueline GARIN*)
- 1^{er} juin 2017 : Groupe de Travail SCOT (*Hélène RICHARD, Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT*)
- 8 juin 2017 : Bureau SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 8 juin 2017 : Comité Rivières
- 12 juin 2017 : Région AURA à Lyon – MSP Lullin (*Jacqueline GARIN*)
- 13 juin 2017 : Comité Syndical STOC (*Jean-Claude MORAND*)

3- Urbanisme

3.1 PLU de Bellevaux : approbation de la modification simplifiée n° 3

Cédric WILT rappelle aux membres du conseil communautaire l'objet de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Bellevaux tel qu'il a été mis à disposition au public :

- 1) Modifier la hauteur des clôtures en zones UA et UB dans l'objectif de sécuriser les parcelles privées d'éventuels passages d'animaux.
- 2) Autoriser, sous condition d'intégration, les enrochements liées aux constructions en zones UA et UB.
- 3) Adapter, en toutes zones, les reculs imposés vis-à-vis des routes départementales à la configuration du bâti des lieux-dits et secteurs urbanisés.
- 4) Supprimer, dans le règlement, les mentions relatives au COS (Coefficient d'Occupation des Sols), celui-ci ayant été supprimé par la Loi Alur du 24 mars 2014, d'application immédiate.

Cédric WILT précise qu'au regard du bilan de la mise à disposition, une adaptation a été apportée au dossier, et plus précisément dans le règlement. En effet, la rédaction a été clarifiée et précisée comme suit : « Reculs par rapport aux routes départementales : les constructions doivent respecter les reculs graphiques portés au plan de zonage. En l'absence de recul graphique, le recul est de 5m ».

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n° 3 du PLU de Bellevaux.

3.2 PLU de Saint Jean d'Aulps : approbation de la modification simplifiée n° 1

Cédric WILT rappelle aux membres du conseil communautaire l'objet de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint Jean d'Aulps tel qu'il a été mis à disposition du public :

1) La rectification d'une erreur matérielle : lors de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, M. CHARAT est intervenu auprès du commissaire enquêteur afin de classer en zone U une partie de la parcelle cadastrée Section AH n° 299 pour une surface de 254 m², située sur le côté ouest de l'unité foncière.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable lors de sa 4^{ème} permanence du 26 août 2016.

Lors de la rectification cartographique et de l'impression du nouveau plan, 260 m² de parcelle constructible ont été réintégrés, mais à l'autre extrémité de la parcelle n° 299. Il convient donc rectifier cette erreur cartographique (voir documents annexes ci-joints – Annexe 1).

2) La suppression de l'emplacement réservé n° 8 : un emplacement réservé pour la création de places de stationnement au profit de la commune avait été prévu à proximité de la télécabine de la Grande Terche sur les parcelles cadastrées Section G n° 471, 1087, 1086, 952, 951, 950, 948, 957, 868, 866.

Compte-tenu de la valeur importante des terrains et des travaux coûteux pour la création d'un parking, la municipalité souhaite supprimer cet emplacement réservé et de permettre ainsi la réalisation de projets de construction en faveur du développement touristique (zone UT du PLU).

3) La suppression d'un linéaire commercial : le plan de zonage du PLU présente un emplacement de linéaire commercial au droit de la parcelle cadastrée Section AD n° 61 (Boucherie COTTET DUMOULIN). Le commerce a cessé son activité depuis plusieurs années et n'a pas retrouvé de repreneur. Situé en dehors du secteur attractif du centre bourg, ce local peut être réhabilité pour être transformé en logement.

4) La suppression de l'emplacement réservé n° 5 : un emplacement réservé pour la création de places de stationnement avait été prévu dans le centre-bourg sur les parcelles cadastrées Section AE n° 454, 451.

L'unité foncière appartient au groupe MGEN. Ce dernier a mis en vente le terrain situé en amont de cette parcelle pour un projet de logements collectifs. L'emplacement réservé n° 5 pénalise l'accès au terrain pour ce projet. Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, il sera prévu des aires de stationnement situées en aval de la parcelle.

5) La réduction des marges de recul par rapport à la RD 902 : le règlement du PLU prévoit un recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la RD 902. Compte tenu de la topographie du terrain le long de cette zone et afin de permettre un aménagement cohérent, il est envisagé de réduire cette marge de recul et de la porter à 20 mètres depuis l'axe de la route départementale. La direction des routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie a été consultée sur ce point et a donné un avis favorable.

Cédric WILT précise qu'au regard du bilan de la mise à disposition, aucune adaptation n'est à apporter aux pièces du dossier.

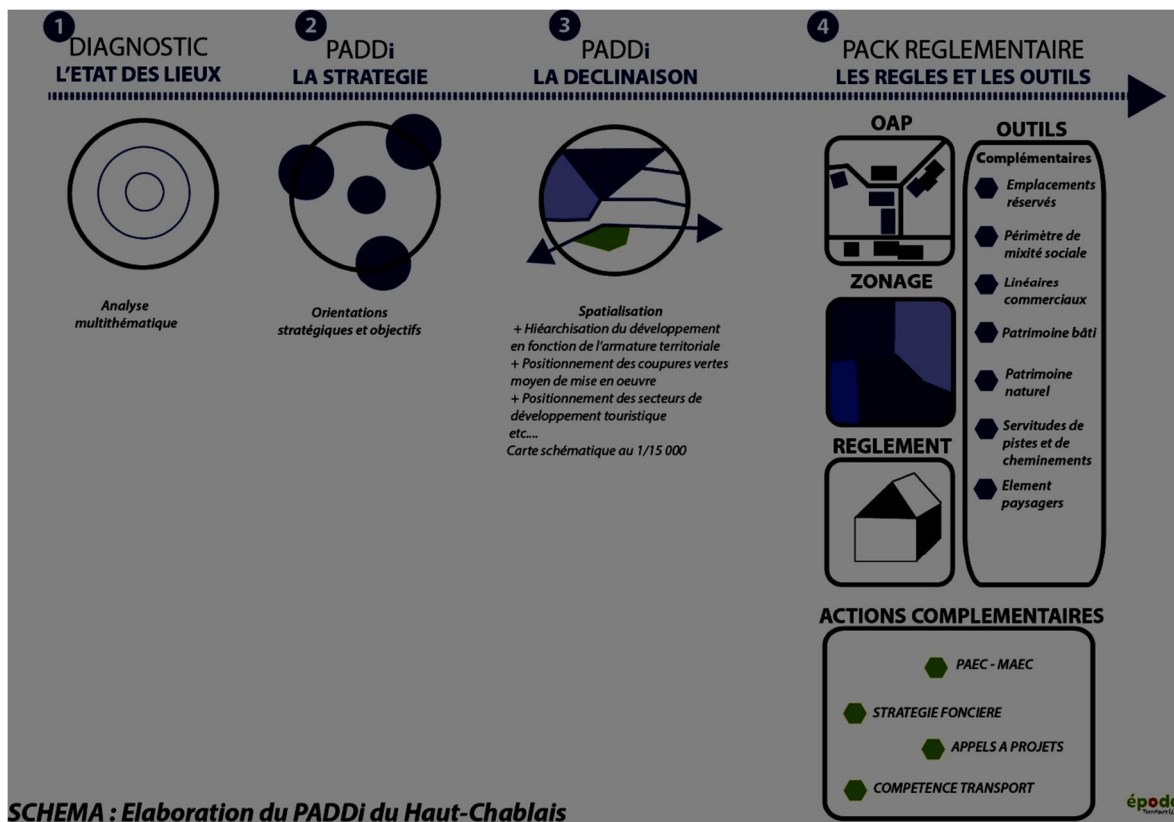
Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n° 1 du PLU de Saint Jean d'Aulps.

3.3 PLUi-H : débat sur le PADD

Rappel : chaque membre du conseil communautaire a été destinataire de la version travail V2 du PADD « La Stratégie »

Étienne GUYOT du Bureau d'études EPODE rappelle la composition d'un PADD et précise le contenu du volet « Stratégie » qui doit être débattu ce soir et qui sera susceptible d'évoluer au regard :

- des débats du Conseil,
- de l'examen conjoint par les Personnes Publiques Associées fixé au 07 juillet 2017,
- des réflexions qui doivent être menées avec le public dans le cadre d'un « Forum Citoyen » à la rentrée de septembre 2017,
- et de la déclinaison des enjeux stratégiques à venir (cf. schéma).



Jean-François BAILLEUX, responsable du Service Urbanisme, encourage les élus à s'exprimer librement en confirmant que rien n'est figé à ce jour.

Premières réactions des élus

Gérard BERGER, Vice-Président chargé de l'Urbanisme et Maire de Morzine, estime que les stations ne sont pas assez mises en avant dans ce projet de PADD et que l'on ne trouve pas, de prime abord, d'éléments particuliers qui pourrait le distinguer d'un PADD de l'Ardèche ou du Cantal. Il précise qu'un classement des 500 plus grandes entreprises de Haute-Savoie a été récemment présenté dans une édition de l'Eco Savoie Mont Blanc et que parmi les 12 premières figurent la SERMA, la SAGETS et la SA du PLENEY. Il considère à ce titre que le développement de nos stations de renommée internationale devrait être l'orientation n° 1 du PADD et non simplement l'objectif n° 29 de l'orientation n° 4.

Étienne GUYOT comprend la remarque. Il précise que des éléments peuvent être ajoutés mais qu'il faut aussi comprendre que, dans un PLUi, chaque thématique doit être traitée. Dans les négociations qu'il y aura avec l'État, il ajoute qu'il faudra faire attention à ne pas faire ressortir un élément plutôt qu'un autre.

Jean-François BAILLEUX signale que les arguments de Gérard BERGER sont tout à fait défendables et qu'il faudrait maintenant avoir d'autres réactions sur le sujet.

Patrick COTTET-DUMOULIN, Maire de Saint Jean d'Aulps, ne pense pas quant à lui que ce soit primordial.

Yannick TRABICHET, Maire de Vailly, entend l'argument mais demande à faire attention à ne pas stigmatiser une partie du territoire par rapport à d'autres. Elle considère que les atouts du Haut-Chablais résident dans la diversité du territoire et que c'est cette diversité qui doit être mise en avant. Elle ajoute que c'est la façon d'appréhender demain qui fera la richesse de notre PADD. Elle appelle à la vigilance au niveau de la position du Haut-Chablais dans le SCOT face à l'agglomération de Thonon plutôt tournée vers Genève.

Hélène RICHARD, Vice-Présidente chargée de la Culture – Adjointe au Maire de Morzine, s'exprime à maintes reprises sur ses inquiétudes contre un modèle économique axé sur le tourisme d'hiver qui ne prendrait pas en compte les changements climatique présents et à venir.

Étienne GUYOT rappelle que le sujet du développement des stations a été peu abordé lors des différentes réunions de commissions qui ont eu lieu jusque-là. Il rappelle également qu'on est pour le moment sur le volet stratégique du PADD. Par contre, en phase de déclinaison du PADD, il souligne qu'il faudra rentrer dans le vif du sujet en gardant toujours à l'esprit que l'enjeu est de travailler ensemble pour un projet commun. Par ailleurs, il doute que les stations aient attendu le lancement du PLUi pour mener leur stratégie touristique.

Jacqueline GARIN, Présidente de la CCHC – Maire de La Vernaz, signale qu'au dernier bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), il a été dit que le Haut-Chablais allait trop dans les détails, qu'il n'avait pas travaillé sur les transports et que les lignes régulières n'étaient pas considérées comme du transport structurant contrairement au Léman Express.

Georges LAGRANGE, Maire de Montriond, n'est pas surpris et estime que dans le Chablais, le « Bas » ne connaît pas le « Haut ». Il considère que les stations d'hiver sont le moteur du Haut-Chablais et qu'il faudra veiller à leur donner, via le PLUi, les outils stratégiques nécessaires à leur développement.

Romain GURLIAT, Adjoint au Maire de Vailly, tout en étant conscient du poids des stations dans l'économie locale, déclare qu'il ne faut pas oublier que la vallée du Brevon est à un quart d'heure de deux futures gares du Léman Express, qu'il n'y a pas que les « stations » et que les gens travaillent aussi en bas.

Étienne GUYOT précise que, d'un point de vue stratégique, tous les propos qui font débat ce soir sont développés dans le projet de PADD à travers les 39 objectifs proposés. Sur la forme, il souligne que tout est possible et qu'on peut encore, sur cette axe ou sur les autres, venir compléter, repositionner, choisir des mots clés comme « stations locomotives » pour celles de Morzine et des Gets et « stations de second rang » pour celles de Saint Jean d'Aulps et Bellevaux qui sont dans une phase transitoire, sans pour autant en faire une orientation spécifique.

Patrick COTTET-DUMOULIN n'accepte pas d'entendre que les stations de Saint Jean d'Aulps et de Bellevaux ne sont pas pérennes. Il estime qu'elles ne sont pas dans une phase transitoire et que ce sont aussi des stations locomotives. Yannick TRABICHET souligne que dans PADD, il y a « développement durable » et qu'il faut être réaliste sur l'avenir des stations de moyenne montagne face au réchauffement climatique. Anne CORNIER-PASQUIER, Adjointe au Maire de Bellevaux, rappelle que les stations de Bellevaux et de Saint Jean d'Aulps investissent sur la neige de culture et qu'elles sont toujours subventionnées pour le faire. Elle souhaiterait que le conseil communautaire prenne une position claire sur le maintien et le développement de ces deux stations afin de savoir si on continue à se donner les moyens de le faire.

Georges LAGRANGE souligne que le PADD doit bien retranscrire que la CCHC se décompose en deux parties : une première plus proche de Thonon et plus concernée par le Léman Express, et une autre où la distribution se fait surtout par le col des Gets. Etienne GUYOT précise que cela est déjà écrit dans le PADD mais qu'il est possible d'insister davantage sur ce point.

Christophe MUTILLOD, Vice-Président chargé de l'Economie - Adjoint au Maire des Gets, évoque le câblage numérique et la nécessité d'un maillage en très haut débit performant (Objectif n°19). Il rappelle que la fibre est en cours de déploiement mais regrette que les coûts d'abonnements annoncés soient si exorbitants.

Jacqueline GARIN en évoquant la valorisation des énergies renouvelables (Objectif n°38) indique que la méthanisation n'a pas les faveurs des agriculteurs locaux et qu'il conviendra d'être prudent quant à l'étude de tel procédé sur notre territoire

Jacqueline GARIN invite tous les élus à relire l'intégralité du document qui leur a été transmis car tout ce qui est demandé de rajouter ce soir est déjà inscrit dans le projet, notamment au niveau des objectifs 29, 30 et 31 pour ce qui concerne les stations.

Étienne GUYOT rappelle qu'aujourd'hui, le PADD est une charte d'orientation. Il convient qu'il faudrait peut-être mettre un peu plus de « couleur » sur la stratégie touristique.

Stéphane PUGIN-BRON ajoute que c'est dans le PADD décliné, qui sera débattu cet automne, qu'il faudra préciser les actions stratégiques.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il faudrait mettre davantage de chiffres dans le PADD. Etienne GUYOT propose de mettre quelques chiffres clés pour chacune des orientations.

Le conseil communautaire, suite aux débats, demande au cabinet EPODE de retravailler le document en mettant l'orientation n° 4 en n° 1, avec un titre et une mise en forme mettant davantage en avant les stations et leur développement.

Stéphane PUGIN-BRON propose, une fois le document retravaillé, de le diffuser à l'ensemble des élus afin qu'ils jugent si la version modifiée traduit bien les discussions de ce soir et fassent remonter leurs remarques éventuelles.

En résumé une partie des élus, dont les communes sont supports de stations, expriment le souhait que soient mis en avant le fait que l'économie de la montagne est générée très majoritairement par l'activité touristique et que les communes se sont développées autour de cette dernière, qu'elles continuent de vivre grâce à elle et qu'il convient de maintenir le développement du tourisme.

Des élus cependant, sans s'opposer totalement, souhaitent que l'on garde à l'esprit les besoins de la population permanente, la nécessité de mettre en place en projet équilibré qui tient compte des évolutions climatiques et qu'il faut prévoir une adaptation du modèle économique actuel.

3.4 Instruction des ADS : avenant à la convention passée avec Essert-Romand

Jean-François BAILLEUX rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC instruit, depuis le 1^{er} juillet 2015, les autorisations d'urbanisme des communes dans le cadre d'une convention de prestation de service. Il précise que cette convention prévoit, entre autres, les modalités d'exercice de l'instruction et les compétences respectives de la commune et de la CCHC, avec notamment la signature et la notification des demandes de compléments à charge de la commune. C'est à ce titre que le conseil communautaire est sollicité ce soir par la commune d'Essert-Romand afin de modifier la convention et de confier au service instructeur la signature et la notification des demandes de compléments.

Le conseil communautaire, à la majorité (Gérald LOMBARD et Elisabeth ANTHONIOZ s'abstiennent), autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

Suite à une entrevue qui a eu lieu le 15 juin avec la Présidente et le service Urbanisme de la CCHC, Madame le Maire d'Essert-Romand a souhaité revenir sur sa demande et ne souhaite plus déléguer sa signature. La délibération prise le 13 juin ne sera donc pas formalisée ni transmise en sous-préfecture.

4- Marchés publics : modernisation des ascenseurs publics d'Avoriaz

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une consultation a été lancée le 12 mai 2017 en vue de la modernisation des ascenseurs publics d'Avoriaz. Il précise que le planning des travaux a été fixé comme suit :

- Snow : travaux à réaliser avant le 30 novembre 2017,
 - Sasanka : travaux à réaliser avant le 31 août 2018,
 - Multivacances : travaux à réaliser avant le 30 novembre 2018.
- Estimation : environ 207 000 € HT (devis Schindler 2016)
 - Proposition : attribuer le marché à la société SCHINDLER (seul candidat) pour un montant négocié de 232 430 € HT (offre initiale : 239 618 € HT)
 - Précision : des travaux de désamiantage sont prévus pour le Snow, ce qui explique le dépassement par rapport à l'estimation initiale

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer ce marché dans les conditions qui lui ont été présentées.

5- Finances

5.1 Budget principal : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget principal :

○ Dépenses de fonctionnement	
□ 6761 – Différences sur réalisations transférées en investissement :	+ 400,00 €
□ 73925 – Contribution au FPIC :	+ 46 100,00 €
□ 023 – Transfert investissement :	+ 26 700,00 €
○ Recettes de fonctionnement	
□ 74124 – Dotation d’intercommunalité :	+ 84 000,00 €
□ 74126 – Dotation de compensation :	- 10 800,00 €
○ Dépenses d’investissement	
□ 2317-15 – Travaux ascenseurs :	+ 32 000,00 €
○ Recettes d’investissement	
□ 021 – Prélèvement fonctionnement :	+ 26 700,00 €
□ 10222 – FCTVA :	+ 4 900,00 €
□ 192 – Plus-value sur cession d’immobilisations :	+ 400,00 €

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve la DM n° 1 du budget principal dans les conditions qui lui ont été présentées.

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la bonification de DGF représente 269 000 euros sur 2017.

5.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d’Aulps :

○ Tarifs billetterie	
□ Atelier abeille pour individuels avec dégustation miel :	5,00 € TTC
<i>(en supplément du prix d’entrée ou sans supplément avec le Multipass PDS)</i>	
□ Spectacles été 2017 (concerts jazz) :	
▪ Adulte :	10,00 € TTC
▪ Enfant (6-16 ans) :	5,00 € TTC
○ Tarifs tisanerie	
□ Verre d’Alexion (8cl) – apéritif sans alcool :	2,00 € TTC
□ Bière abbaye de Maredsous (33cl-blonde-brune-triple) :	3,80 € TTC
□ Sandwich (jambon ou fromage) :	3,50 € TTC
□ Gaufre au miel monastique :	3,50 € TTC
□ Faisselle avec confiture myrtilles :	3,50 € TTC

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

5.3 Nouveaux tarifs pour l’utilisation du matériel des services techniques de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour l’utilisation du matériel des services techniques de la CCHC sur la base d’une augmentation d’1 % (voir tableau ci-joint).

Le conseil communautaire, à l’unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

5.4 Constatation d’extinction de créances

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de délibérer afin de constater l’extinction de 2 créances :

- Liquidation judiciaire – Clôture pour insuffisance d’actifs
 - Débiteur : SARL NATAELLE
 - Facture de rôle redevance spéciale OM 2010
 - Montant de la créance : 391,00 €
- Dossier de surendettement – Effacement de dette
 - Débiteur : Pascale BRUNET
 - Facture de rôle redevance spéciale OM 2010
 - Montant de la créance : 57,50 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, constate l'extinction des 2 créances qui lui ont été présentées.

5.5 MSP de Lullin

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le projet de création d'une MSP à Lullin est éligible à une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes et propose d'établir la demande de financement :

- Coût du projet : 416 500 € HT
- Subvention sollicitée : 90 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à solliciter le financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'aménagement de la MSP de Lullin.

Yannick TRABICHET rappelle qu'il avait été convenu que l'engagement du projet ne se ferait qu'en cas d'accord de principe des professionnels de santé quant à leur installation sur le site. Stéphane PUGIN-BRON précise que ces accords ont été obtenus (deux kinésithérapeutes, quatre infirmières et un podologue). Il ajoute que Martine STOCLIN est également en relation avec un médecin qui potentiellement viendrait s'y installer en 2019.

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il restera encore à régler la question de la TVA, sachant que cette question n'a toujours pas été réglée pour la MSP de Saint Jean d'Aulps (rescrit fiscal en attente de réponse).

6- Personnel

6.1 Création d'un emploi non permanent de chargée de mission Santé pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le recrutement de Martine STOCLIN pour la période du 1^{er} février 2017 au 30 juin 2017 pour assurer la coordination du Pôle de santé multisites de la vallée du Brevon. Il propose de lui faire un nouveau contrat de 3 mois, du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017, afin de continuer la coordination du pôle et de superviser l'avancement de la MSP à Lullin.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6.2 Avancements de grades

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de créer les postes nécessaires à l'avancement de grade de 4 agents :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (*Marie-Thérèse BAUD*),
- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (*Fabrice PACHON, Ludovic VIGNAL et François MICHAUD*)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 4 postes.

7- Discussions sur la réforme des rythmes scolaires

Jacqueline GARIN souhaiterait connaître la position des communes sur le retour ou non à la semaine de 4 jours.

La majorité des élus présents serait plutôt favorable au retour à 4 jours. Certaines communes attendent le retour des parents et du corps enseignant avant de prendre la décision.

8- Questions diverses

Jacqueline GARIN propose aux membres du conseil communautaire de désigner des représentants de la CCHC au comité technique du contrat de rivière des Dranses et de l'est lémanique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND, Yannick TRABICHET et Gilbert PEILLEX.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 11 juillet 2017 à 18h30 aux Gets.

Le Biot, le 14 juin 2017

La Présidente